



**Résumé :** *Les 40 000 octosyllabes de l'Histoire des Ducs de Normandie sont dédiés, par Benoît de Sainte Maure, à son souverain, Henri II Plantagenêt (1133-1189), petit-fils de Guillaume le conquérant, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, Comte d'Anjou et Duc d'Aquitaine par son mariage avec la belle Aliénor. Le récit, toutefois, s'arrêtant à la mort du souverain précédent, Henri 1er, donne de prime abord un sentiment d'incomplétude. Ce n'est en fait qu'une apparence car la «figure» d'Henri II est sans cesse convoquée tout au long d'une oeuvre considérable dont la finalité implicite est, d'évidence, sans «pointer la finitude» d'une dynastie glorieuse, d'inscrire durablement cette dernière dans l'inachèvement de l'Histoire. L'article de Françoise Laurent montre, avec beaucoup d'érudition et de clarté, que l'oeuvre de Benoît de Sainte Maure est une «écriture de la légitimation».*

**Mots-clés :** *desseins dynastiques, intrigues politiques, poésie et histoire*

**Abstract :** *The 40 000 octosyllables of L'Histoire des Ducs de Normandie are dedicated by Benoît de Sainte Maure to his king, Henri II Plantagenêt (1133-1189), grandson of Guillaume le Conquérant, King of England, duke of Normandy, count of Anjou and Duke of Aquitaine through marriage to the beautiful Aliénor. The narrative however ending with the death of the earlier sovereign Henri I, initially gives the impression that it is incomplete. This is in fact just an impression because the character of Henri II is constantly evoked all along a considerable piece of work who implicit aim is obviously, without implying the end of a glorious dynasty, is to place the above in the incompleteness of history. This article displays with great erudition and clarity that the work of Benoît de Sainte Maure is the "narrative of legitimization".*

**Key words :** *dynastic designs, political intrigues, poetry and history*

Les œuvres médiévales viennent généralement se clore sur un épilogue, même bref, qui offre l'occasion au copiste du manuscrit de signaler la fin du texte, et, à l'auteur, de porter un ultime regard sur l'œuvre produite et de prendre congé de son auditoire. L'*Histoire des ducs de Normandie*, composée dans le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle par Benoît de Sainte-Maure, échappe à cette tradition : seul, un *amen* vient mettre un terme à la vaste "généalogie" des ducs normands. Ce

long récit de plus de quarante mille octosyllabes, qui s'interrompt brutalement avec le récit de la "vie" du roi Henri 1<sup>er</sup>, grand-père d'Henri II Plantagenêt pour qui écrit Benoît, est censé, il est vrai, être resté inachevé. L'historien, on en ignore la raison<sup>2</sup>, aurait abandonné le projet de traiter de la "vie" de son souverain, projet qu'il avait exposé pourtant, quelques milliers de vers avant la fin de son récit, au moment de conclure la "vie" de Guillaume le Conquérant :

N'en est dreiz qu'a lui [Henri 1<sup>er</sup>] me recreie,  
Qu'a tenir ai la dreite veie  
En ordre continuaument  
Deci lai ou mis cuer s'atent,  
Jusqu'au buen rei Henri segunt  
Que ç'otreit Dex e vuille e dont  
Que je les suens hauz faiz retraie ! (v. 42055-61)

D'autre part, Benoît ne suit plus avec autant de fidélité la version des *Gesta normannorum ducum* de Robert de Torigni dont il s'est inspiré pour composer jusque-là<sup>3</sup>, ou plutôt il lui apporte quelques remaniements, déplaçant notamment les deux généalogies qu'elle lui fournissait, et qui étaient insérées, dans le texte latin, juste après la relation de la mort du roi Henri 1<sup>er</sup>. Or cette modification, si elle ne permet pas d'éclairer les incertitudes concernant les intentions de l'auteur sur une possible poursuite de son récit, offre un éclairage nouveau sur la fin suspendue de celui-ci et, surtout, elle s'accorde avec le programme généalogique et dynastique mis en œuvre dans l'ensemble de l'*Histoire des ducs de Normandie*.

## I. Efflorescence généalogique

Les deux généalogies s'insèrent dans des développements introduits dans le manuscrit anglais, manuscrit *B*, que suit l'éditrice du texte, Carin Fahlin, en raison des lacunes du manuscrit continental, par des rubriques, qui en soulignent l'intérêt essentiel : " Ci mostre que cist rei de France sunt né e estraict des seignurs d'Anjou " et " Des filles le rei Guillaume ".

La première traite des comtes d'Anjou, famille prestigieuse ayant inspiré une historiographie qui lui était favorable dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, époque où sont apparues notamment des versions nouvelles de la *Gesta consulum andegavorum* par Breton d'Amboise et Jean de Marmoutier. L'exposé généalogique de l'*Histoire* reprend fidèlement, sur plus de soixante-dix vers<sup>5</sup>, le texte des *Gesta normannorum* où il se réduit à trois générations et à une succession strictement agnatique. Suivant le titre programmatique de la rubrique, son objet principal et avoué est de montrer (*mostrer*) le lien entre les seigneurs d'Anjou et les rois de France, témoignage d'interactions entre l'histoire nationale et l'histoire angevine. Pour ce faire, Benoît résume d'abord un pan de l'histoire de France et de la dynastie carolingienne en citant les noms des trois rois qui ont successivement régné des années 840 à 922 : Charles le Chauve, son fils Louis (connu sous le nom de Louis II) et le fils de celui-ci Charles le Simple, encore mineur quand il accéda au trône<sup>6</sup> : " Mais quant sis peres fu feniz, / Ert uncor jofnes e petiz ".

Cette précision concernant l'âge du futur roi permet d'évoquer la lignée

angevine : Robert dit le Fort, comte d'Anjou et duc de Paris, prend en effet le jeune prince " en sa baillie ", c'est-à-dire sous tutelle, durant une période où le royaume est menacé de l'intérieur par les Bourguignons et les Poitevins, et de l'extérieur par les Vikings.

C'esteie bien mestiers e besoiez,  
Kar li Daneis a iceu jor  
Meteient la terre a dolor. (v. 44118-20)

C'est ainsi que Benoît introduit la lignée des Robertiens qui remet en cause le principe d'hérédité du trône, mais dont il justifie l'avènement. Eudes, premier fils de Robert le Fort et comte de Paris, s'étant illustré dans la lutte contre les invasions vikings en défendant Paris à deux reprises, en 879 et en 885, écarte Charles le Simple et monte sur le trône de France en 888. Il présente, comme le précise l'historien tourangeau, de réelles aptitudes à gouverner :

E mult i regna noblement ;  
Hauz, riche e sage e honorez,  
Fu en France reis coronez. (v. 44122-24)

Il ne règne que " treze anz [...] e sol deus meis " (v. 44125). À sa mort Charles le Simple est reconnu pour roi, puis est évincé à nouveau du trône par le propre frère d'Eudes, Robert. Le second représentant de la dynastie robertienne fut couronné en 922, et gouverna sous le nom de Robert I<sup>er</sup>. Mais son règne fut de courte durée : " Un an entier porta corone ", dit le texte (v. 44139) ; et le fils qui naquit de son union avec la fille du comte de Péronne, " Huon le Maine [...] sor Franceis princes e dus, / Forz e puissanz e artillos/ E cointe e sage e engignos "7, ne lui succéda pas. La couronne de France revint à l'ancienne dynastie. Toutefois, une cinquantaine d'années plus tard, en 987, le petit-fils de Robert, Hugues Capet, fils de son propre fils Hugues le Grand et de la fille de l'empereur Othon, monta à son tour sur le trône de France. C'est lui qui donna naissance à une nouvelle dynastie appelée à durer, la prestigieuse dynastie capétienne<sup>8</sup>.

Comme l'indique ce résumé, la généalogie des ducs d'Anjou ne se réduit pas strictement à un " arbre " ; la citation des membres des dynasties carolingienne, robertienne et capétienne s'intègre, sur la seule mention de leur nom, dans la relation des événements qui ont marqué leur règne – disputes entre Robert I<sup>er</sup> et Charles le Simple, disparition du premier lors de la bataille de Soissons, mort du second dans la tour de Péronne où l'avait emprisonné Herbert de Vermandois<sup>9</sup> – et elle s'assortit de commentaires visant à justifier l'accession au trône de la nouvelle dynastie. D'autre part, elle ne répond pas exactement au programme que l'auteur prétendait lui fixer. Il ne s'agit pas de descendre, comme il l'a annoncé, la lignée " d'eir en eir " (v. 44088), mais de s'attacher aux seuls Robertiens et à leur unique descendant Hugues Capet sur qui s'achève l'abrégé généalogique de cette galerie de rois. Se dissociant alors de la version des *Gesta normannorum ducum*, Benoît a notamment été la branche des Capétiens en ne citant pas, comme le fait sa source, le fils d'Hugues, Robert le Pieux :

*Qui Hugo, adnullato genere Caroli Magni, unctus est in regem super Francos. Ipso etiam superstite, primo regni sui anno, adiunctus est in regnum Robertus filius eius, rex piissimus, vir in litterarum scientia plurimum a Gerberto Monacho, philosopho postea vero papa Romano instructus.*<sup>10</sup>

On comprend l'importance pour le moine Robert de Torigni de profiter de l'opportunité que lui offrait la mention d'Hugues Capet pour rappeler et la très grande piété du roi Robert et la qualité de l'enseignement qu'il reçut du moine Gerbert, mais cette considération exclusivement religieuse n'interfère pas dans le programme que Benoît s'est fixé, à savoir montrer que la dynastie capétienne est issue de la souche des seigneurs d'Anjou. Ces deux omissions contribuent à prouver que la visée politique prime, on y reviendra, sur l'information strictement généalogique.

La deuxième généalogie, consacrée aux filles de Guillaume le Conquérant couvre cent soixante-douze vers. Par son thème et son ampleur, elle témoigne de l'évolution du genre au cours du XII<sup>e</sup> siècle où la forme du *stemma* ou " crayon " s'est progressivement enrichie pour retracer une parenté plus complète en fournissant le nom des épouses, des cadets et de leur postérité, et notamment accorder une place à l'ascendance féminine. Conformément une fois encore au texte des *Gesta normannorum ducum* Benoît cite successivement le nom des quatre filles du duc-roi et donne des précisions sur leur destinée et, surtout, sur leur descendance<sup>11</sup>. Cécile devint oblate puis abbesse de la Trinité de Caen ; Constance qui épousa le comte de Bretagne, Alain Fergent, mourut sans laisser d'héritier, comme Agathe, mariée au roi Harold. Adèle enfin épousa le comte de Blois. Le texte n'accorde pas une égale importance à chacune d'elles. La mention de Constance est notamment l'occasion de revenir à la lignée des seigneurs d'Anjou. Une fois veuf, son époux Alain Fergent épousa en effet en secondes noces la fille de Foulque le Réchin (Foulque IV), comte d'Anjou, qui lui donna un fils, Conan. La généalogie s'étoffe alors davantage pour englober la branche collatérale des successeurs du Réchin : à la mort de Geoffroy, fils aîné de celui-ci et de sa première femme Hermengarde de Beaugency, le comté revint à son second fils, Foulque, né du mariage du Réchin avec Bertrade de Montfort, " Dame qui mult fist a loer " (v. 44368), sœur du comte d'Évreux, Amaury. Foulque V épousa en premières noces la fille du comte Hélié du Maine dont il eut deux fils, Geoffroy, dit Plantagenêt, l'aîné et Hélié le cadet, et deux filles dont l'une épousa le comte de Saint-Gilles, l'autre Thierry, comte de Flandre. Mais, c'est surtout à propos d'Adèle qui vient clore l'énumération des filles de Guillaume le Conquérant que la généalogie prend de l'ampleur. Adèle fut donnée au comte de Blois Étienne dont elle eut quatre fils, Guillaume, Thibaud qui hérita du comté de Blois<sup>12</sup>, Henri qui fut moine à Cluny, puis évêque de Winchester, enfin Étienne de Blois qui épousa la fille d'Eustache de Boulogne. Grâce à son frère Henri de Blois, évêque de Winchester, Étienne se fit couronner le 22 décembre 1135, trois semaines seulement après la mort d'Henri I<sup>er</sup>, rompant ainsi son serment de fidélité à l'Impératrice Mathilde – l'" Emperesse " comme la désigne le texte – sa cousine germaine, unique descendante du roi et épouse de Geoffroy Plantagenêt.

De la même façon que la lignée angevine est liée à la dynastie régnante des Capétiens, la lignée des ducs normands, par le truchement de l'histoire d'un des membres, Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, rejoint l'histoire nationale anglaise. Se trouve ainsi souligné l'objet politique d'une généalogie et, par là même, posée la question inhérente à toute démarche généalogique, celle de la légitimité dynastique. Les deux exposés généalogiques relèvent en effet d'une

rhétorique de la preuve et soutiennent un dessein démonstratif dont ils sont le principal argument.

## 2. Une écriture de la légitimation

La première des deux généalogies avoue d'emblée sa fonction. Elle vient se greffer au récit du mariage de la fille d'Henri I<sup>er</sup>, Mathilde, veuve en 1126 de l'empereur d'Allemagne Henri (Henri V), et est introduite, dans le manuscrit anglais, par la rubrique : *Si cum l'empereriz s'en revint d'Allemaigne, e cum ele prist le conte d'Anjou*. Revenue, à la mort de son mari, en Angleterre auprès de son père, Mathilde y attire de nombreux prétendants, mais Henri I<sup>er</sup> leur préfère Geoffroy, fils du comte d'Anjou Foulque V<sup>13</sup>. Son choix est motivé par des raisons politiques : le mariage contracté permet d'établir une paix durable entre la Normandie et l'Anjou ; et, bien sûr, affectives et humaines : Geoffroy Plantagenêt est un grand prince, un puissant seigneur qui présente toutes les qualités de l'homme de cour et du preux chevalier.

La généalogie s'insère dans cet argumentaire : elle doit apporter la preuve que Mathilde, fille d'un roi et veuve d'un empereur, ne déçoit pas en épousant un simple comte : " Que ce fust ovre poi seante, / Poi covenable n'avenante / Qu'empereriz haute e sacree / Fust puis a conte mariee " (v. 44073-76). Comme l'attestent explicitement les vers introducteurs et conclusifs qui se font écho et entre lesquels elle s'insère, son objet est de " faire entendre ", de " montrer ", de " faire demostrance " afin que nul n'ignore que du lignage d'Anjou " sunt estrait tuit cist rei de France " ou que " cil qui regné unt puis en France / pristrent e unt de lui naissance " :

Cist ferom entendre e oïr Que mult fist bien a consentir. Seignor out eü plus haut home El riche emperor de Rome Que el conte d'Anjou Jouffrei ; Si recort je e lis e vei Que de ses anceisors prochains Dunt li tens n'est gaires lointains, Sunt estrait tuit cist rei de France. Ci vos en ferai demostrance ; Tot vos sai bien faire a saveir Deci qu'à cestui, d'eir en eir, Cum il en sunt né e estrait. Oiez cument la chose en vaït. (v. 44077-44090)	Toz li premiers, ços ai retrait, Dunt icist sunt né e estrait. Cil qui regné unt puis en France Pristrent e unt de lui naissance : Eissi des eirs d'Angou decendent, Ce sevent bien cil qui l'entendent. Toz tens sunt puijé e monté : Por ce fu bien raisons e dreiz Qu'icist deriens, li quens Jouffreiz, Se mariast si hautement Qu'en lui nen out nul baissement ; Ne fu au siecle femme nee Qui de lui ne fust honoree. (v. 44157-44170)
--	---

La glorieuse destinée de l'une des branches angevines s'étend à tous les membres de celle-ci, en l'occurrence à Geoffroy Plantagenêt, dont le père sera par la suite roi de Jérusalem succédant à Baudouin II dont il a épousé la fille<sup>14</sup>. Histoire de sang et de noblesse, c'est aussi de cet héritage biologique et historique-là que Geoffroy est gratifié et qui honore simultanément Mathilde " l'Emperesse " et toute sa descendance.

La seconde généalogie procède elle aussi d'un souci de légitimation et ressortit

au domaine de la succession dynastique, question qui domina les quinze dernières années du règne d'Henri I<sup>er</sup>, mais son objet essentiel n'est pas, comme il l'est pour la première, clairement spécifié. Elle s'insère en effet sans la moindre transition après l'évocation rapide des actes et des événements marquants de la fin du règne d'Henri I<sup>er</sup>, en particulier après l'énumération des dons que le roi fit à l'Église avant sa mort, et son lien avec le récit factuel paraît d'autant plus lâche que Benoît a pris la liberté de la déplacer : contrairement à la version de Robert de Torigni, le tableau généalogique ne suit pas le récit de la mort du roi Henri I<sup>er</sup>, mais le précède. Toutefois, cette modification est importante, car elle confirme les enjeux de cette généalogie, pièce principale d'un nouvel argumentaire politique.

L'énumération des filles du duc-roi Guillaume, c'est-à-dire des propres sœurs d'Henri I<sup>er</sup>, permet de rappeler les relations que l'Anjou entretient, cette fois, avec le lignage du Conquérant par le truchement d'Alain Fergent. Le comte de Bretagne épousa, comme on l'a vu, la fille d'un premier lit de Foulque le Réchin, Ermengarde, qui est la demi-sœur de Foulque V, né quant à lui du second mariage du Réchin avec Bertrade de Montfort, et donc la tante de Geoffroy Plantagenêt, époux de Mathilde. La généalogie des comtesses d'Anjou est ainsi une manière habile de parfaire le tableau de l'ascendance de Geoffroy Plantagenêt. Elle est parallèlement un argument de poids pour dénoncer les prétentions des filles du Conquérant au trône d'Angleterre. De toutes les sœurs d'Henri I<sup>er</sup>, Adèle, mariée au comte de Blois, fut la seule à avoir eu des enfants. Le second duc-roi, dont la descendance issue d'un premier mariage a péri lors du naufrage de la Blanche Nef<sup>15</sup>, et dont le mariage avec sa seconde épouse, Adélise, fille de Godefroi, duc de Braban, est demeuré stérile, aurait pu choisir l'un de ses neveux pour lui succéder sur le trône anglais. Or, comme le texte le stipule expressément, le roi a demandé à tous ses sujets de prêter serment d'allégeance à sa fille Mathilde l'Impératrice qu'il a fait reconnaître comme son unique et légitime héritière :

Fist ses evesques toz mander  
E ses hauz homes assembler.  
Veiant eus, li otreie e done  
Tot quant qu'apent a la corone.  
Puis, si cum l'a devisé,  
Li jurerent tuit feeuté  
Sor chers renomez saintuaires. (v. 43943-89)

Cette désignation constitue une rupture indéniable par rapport à la pratique successorale. Même si la transmission de l'héritage en ligne féminine était admise dans de nombreux grands fiefs, l'accession des femmes au trône n'était pas dans les usages, déjà à l'époque anglo-saxonne et à l'époque danoise. Aussi le royaume échut-il au fils d'Adèle, le propre neveu de Mathilde, Etienne, aidé par son frère qui lui assurait le soutien de l'Église anglaise<sup>16</sup>. Ce type d'argument politique référant à la loi salique n'est pas pris en considération par Benoît qui fait vaguement allusion au différend qui opposa Henri I<sup>er</sup> et la famille des comtes de Bellême en faveur de laquelle Mathilde serait intervenue. L'histoire n'est pas claire<sup>17</sup>. En revanche, c'est sans ambiguïté que, contrairement à Robert de

Torigni resté muet sur la question, il condamne et dénonce Étienne – le propre neveu d'Henri I<sup>er</sup> – comme usurpateur, quand, oublieux de ses engagements envers lui et du serment qu'il avait prêté à Mathilde, il fut sacré roi “ par seduction/ E par trop laide mesprison ” (v. 44455-456)<sup>18</sup>.

La violente stigmatisation d'Étienne éclaire les enjeux de cette seconde généalogie. Le choix personnel d'Henri I<sup>er</sup>, l'absence de descendant direct – Benoît ne prend pas même la peine de citer, comme le fait Robert de Torigni, le nom des enfants illégitimes du roi<sup>19</sup> – tout concourt à désigner pour héritier de la couronne anglaise l'un des fils de Mathilde, reconnue elle-même comme la légataire naturelle d'Henri I<sup>er</sup>. Benoît, il est vrai, ne nomme pas le futur roi. Il se contente d'évoquer en une formule lapidaire, les “ jenz, [des] beaus, / Petiz e jofnes dameiseaus ” de l'impératrice Mathilde et du comte d'Anjou (v. 44465-466). Il réussit néanmoins à définir les principes de succession au trône anglais en brochant les deux tableaux généalogiques qui assurent la totale légitimité dynastique d'un des petits-fils d'Henri I<sup>er</sup>. Or il le fait précisément avant de s'attacher au récit de la mort de celui-ci. L'antéposition crée de fait une continuité entre les règnes du roi Henri et de son héritier légitime<sup>20</sup>, comme si l'intermède du roi Étienne, sous cette forme encore, condamné et relégué, et dont l'usurpation est ainsi une nouvelle foi dénoncée, ne s'était jamais produit ou n'avait pas lieu d'être.

### 3. Henri II : “ L'absent de tous les bouquets ”

Les deux généalogies couronnent l'ensemble des “ vies ” antérieures et elles forment une sorte de préambule à ce qui aurait dû être le récit de la vie d'Henri II, qui succéda à Henri I<sup>er</sup>. L'interruption du récit contredit, on l'a dit, le projet que l'historien s'était initialement fixé<sup>21</sup>. Toutefois, l'*Histoire des ducs de Normandie* est-elle pour autant un récit inachevé ? La question mérite d'être posée, car il n'était sans doute pas facile à un clerc du dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle de composer en “ roman ” sans recourir à un texte latin qui cautionne son écriture. Aussi, plutôt que de tenter de comprendre les raisons, bien aléatoires, qui ont pu amener le clerc à suspendre sa narration, faut-il reprendre les données du problème qui se posait à lui en voyant comment il a réussi à gérer l'absence de matière latine pour offrir, en dépit de l'incomplétude de ses sources, une fin qui satisfît aux desseins généalogiques qu'il poursuivait.

Bien que l'héritier de la couronne ne soit pas explicitement nommé dans le texte en langue vernaculaire, des deux généalogies insérées à la fin de la vie d'Henri I<sup>er</sup> se dégage et s'impose, suivant une logique irréfutable, la figure du petit-fils du roi Henri, le fils aîné de Mathilde et de Geoffroy Plantagenêt, celui qui porte précisément le même prénom que son grand-père – expression d'une cohérence dans la suite héréditaire et dynastique et témoignage d'aspirations sociales<sup>22</sup> – et auquel échurent le duché de Normandie et la couronne d'Angleterre : le duc-roi “ Henri segunt ”. En accédant au trône, Henri II Plantagenêt fait renaître le royaume anglo-normand, créé par son arrière-grand-père, Guillaume le Conquérant, et reconstitué par son grand-père, Henri I<sup>er</sup><sup>23</sup>. En lui viennent s'unir deux sangs prestigieux : par son père, il reçoit l'héritage biologique des comtes d'Anjou dont la noblesse et les vertus patrimoniales sont rendues incontestables



par la souche capétienne ; et sa mère, Mathilde l'Emperesse, lui donne la *nobilitas* de ses ancêtres. Un siècle environ après la conquête normande, il apparaît non seulement comme l'héritier légitime des premiers ducs-rois de Normandie, mais aussi comme le descendant – et non pas comme le successeur – des illustres rois capétiens qui lui confèrent un surcroît de prestige. Le finale est donc construit de façon à souligner la dignité de la souche dont Henri II est issu et de prouver la pleine et totale légitimité de son élection au trône anglais tout en ancrant la toute jeune dynastie des Plantagenêts, qui n'avait accédé à la dignité royale qu'avec lui en 1154, dans l'histoire nationale et insulaire<sup>24</sup>.

Or le souci de doter la dynastie régnante d'une profondeur chronologique se révèle de manière particulièrement nette dans une des anecdotes exemplaires annexées à la "vie" de Rollon, qui est conservée uniquement dans les *Additamenta ad normannorum ducum*<sup>25</sup>. Ce long récit de trois cent quatre-vingt-huit octosyllabes est annoncé dans le manuscrit *B* par ce titre : *Del chevalier qu'om vit aler par desus Seigne, ceo qu'il dist e retraist que l'estorie m'enseigne*<sup>26</sup>. Il y est aussi introduit par un court "prologue" qui en confirme la nature exemplaire :

Chose digne de recontier  
Ne voil laissier ne ublier,  
Qui ne vos seit retraite e dite  
Cum ceo que je la truis escrite. (v. 9839-9842)

L'histoire raconte comment un soir, pendant les fêtes de février, un étrange cavalier arrive à Rouen en chevauchant sur la Seine où, à la stupéfaction de la foule assemblée sur les berges du fleuve, il "Ambla cum par un bel erbei/ Si que les piez del palefrei/ N'i moilloient, ceo lur ert vis" (v. 9865-67). Sorti de l'eau parfaitement sec, il refuse de donner son nom et son pays d'origine, mais raconte dans le détail à ceux qui l'interrogent les étapes du périple qui l'a conduit de Rennes à Avranches, où il a, précise-t-il en montrant une gaine vide d'une grande richesse, oublié son couteau avant d'arriver à Rouen. Alors qu'un riche bourgeois offre au voyageur l'hospitalité, la population s'empresse d'annoncer sa venue au duc Rollon qui décide de le rencontrer tôt le lendemain matin. Mais le chevalier part à l'aube sans voir le duc qui s'en offense et qui, désireux de connaître la cause du rendez-vous raté, interroge l'hôte qui l'a accueilli la veille. Celui-ci excuse son invité du soir en alléguant une appréciation différente du temps :

"Vostre ore prime e tierce e none  
Que l'om termine e dit e sone  
Ne sunt pas as soes nomees  
Pot cel estre n'aterminees ;  
La sue prime fu premere  
Que la vostre ; par teu maniere,  
E pur ceo qu'eissi l'entendi,  
N'en quide pas aver menti." (v. 9949-56)

Il fait ensuite au duc le récit de la soirée qu'il a passée avec lui. Interrogé par son hôte sur le devenir de la descendance de Rollon, le cavalier mystérieux, tout en traçant dans la cendre du foyer des sillons, prophétise que "mult noblement, /



Od grant esforz e hautement/ Sereit [sa] genz esshaucee/ Deci qu'en la nofme lignee. ” (v. 9975-78) Il n'ajoute rien de plus, offre au bourgeois la gaine de son couteau pour le remercier de son hospitalité et va se coucher. La prophétie donne alors lieu, à la demande de Rollon, aux interprétations des “ Mestre devin e cleric sachant ” qui “ I mistrent puis estudie grant, ” (v. 10023-24).

Dans la relation des *Additamenta ad normannorum ducum*, le texte s'arrête à la prophétie. Au bourgeois qui lui demande “ si generatio illa diu maneret ” le voyageur mystérieux répond que la descendance de Rollon “ *diutius manere, illorumque ducatum usque ad septiam generationem viriliter durare* ” et qu'après le septième duc de sa lignée “ *ille ducatus vel deficeret, vel magnas pateretur dissensiones et tribulationes* ”. Suit un commentaire qui récapitule les membres de la lignée ducale normande depuis Rollon jusqu'au duc-roi Henri I<sup>er</sup> : “ *Post illum [Guillaume le Conquérant] in gradu .VII. fuerunt filii ejus, ex quibus solus Henricus ad ultimum Normanniam et Angliam possedit usque ad mortem* ”<sup>27</sup>.

Benoît reste globalement fidèle à sa source, mais il en corrige tout d'abord les données. Selon sa version, l'énumération des descendants de Rollon comprend non pas sept générations, mais neuf, chiffre qui tient compte du duc Richard III dont le latin ne fait pas mention en raison sans doute de la brièveté de son règne<sup>28</sup>, et surtout du duc-roi Henri II, dernier héritier en date de Rollon, l'ancêtre fondateur du lignage normand et anglo-normand. En dépit de l'incomplétude de ses sources, Benoît a donc réalisé par le biais de l'anecdote du “ chevalier qui marche sur l'eau ” le projet qu'il s'était fixé d'en venir “ au bon roi ”, ou l'a du moins ébauché. Du Normand Rollon au dernier souverain anglo-normand, l'arbre généalogique est désormais complet, et Henri II Plantagenêt s'y trouve inscrit au moyen d'une prophétie qui légitime son règne dont l'avènement était prévu à l'origine même de la lignée. Prémonition, magie, fixation du récit sur des objets, des gestes ou des paroles dont le sens reste trouble, l'anecdote convoque tout un substrat fantastique conformément au modèle des légendes et des mythes où le merveilleux fonde la création des nations et les pouvoirs politiques.

Non content de corriger et de compléter la prophétie, Benoît prend le relais des explications des devins et des astrologues pour l'assortir d'un commentaire personnel qui en exploite les termes funestes. S'attachant au successeur d'Henri I<sup>er</sup> qui doit, suivant le mystérieux voyageur, connaître la mort ou de grands malheurs, il dresse un rapide bilan du règne de son roi en insistant sur “ les troubles e les desfiances/ Les aventures, les chaances/Dunt il avra tantes eües ” (v. 10069-71) et dont il décline la liste en une série d'anaphores expressives qui disent leur intensité :

Certainement est averee  
En lui tote la profecie,  
Kar ja n'iert mais al siecle oïe  
Si pesmes persecutions,  
Si estranges sedutions,  
Si forz enginz, si maus agaiz  
Com l'on li a maintes feiz faiz ; (v. 10060-66)

Les simples “ *tribulationes* ” du latin se muent en “ persecutions ”, et le souverain,

en butte aux pièges, aux trahisons, à la déloyauté de son entourage, prend la figure d'un martyr. Soutenu par Dieu, "reis de toz les reis" qui l'a "par tot maintenu" et de qui il tient son pouvoir pour "défendre et protéger son peuple", Henri II sort grandi de ces "pesmes aversitez" qui participent de son élection. Le voyageur qui marche sur l'eau s'est fait l'instrument de la Providence. Son origine mystérieuse, le caractère surnaturel de son arrivée à Rouen, sa brève irruption dans la vie des hommes le rapprochent des envoyés de l'Au-delà, de ces êtres qui précisément sont d'un temps autre que celui des humains : "Vostre ore prime e tierce e none", explique le bourgeois à Rollon, "Ne sunt pas a soes nomees/ Pot cel estre n'aterminees". Enfin sa parole confidentielle et ses silences participent de l'opacité et du mystère des grandes scènes de révélation. Pour L. Mathey-Maille le cavalier est une créature ambiguë, à la fois "fantôme inquiétant" et "prophète messianique, et l'épisode peut être relu à la lumière des saintes Écritures. L'arrivée du chevalier sur la Seine rappelle la figure du Christ marchant sur les eaux devant ses apôtres qui croient voir un fantôme<sup>29</sup>, les sillons qu'il trace dans la cendre du foyer, le geste du Christ qui, harcelé par les scribes et les pharisiens, se baisse et "se met à écrire avec son doigt sur le sol"<sup>30</sup>.

Comme dans les *Historiae*, écrites pour les rois où les actes et les événements recourent les desseins divins, Benoît décrypte à partir de ce récit exemplaire les signes qui confirment que le roi Henri II est à la place que Dieu lui a fixée de toute éternité, et que les malheurs qui se sont abattus sur lui, lui donnent l'assurance de recevoir à sa mort la couronne que Dieu à "ses chers amis done".

Derrière le discours du courtisan se dessine une conception augustiniste du pouvoir royal qui, par-delà la vision chrétienne et providentialiste de l'histoire, pourrait s'expliquer par les graves troubles que subit la fin du règne d'Henri II. On sait comment le roi dut faire face et à un soulèvement féodal et à une rébellion menée par son propre fils Henri le Jeune<sup>31</sup>, et au désir d'indépendance politique, économique et juridique de certains prélats qui contestaient le droit régalien. On connaît surtout le conflit qui l'opposa à Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, et son implication dans le meurtre du prélat<sup>32</sup>. La composition de l'*Histoire* suit vraisemblablement de peu ces événements dramatiques, fond de décor sur lequel le commentaire de la prophétie se détache et qui la justifie. En donnant d'Henri II l'image d'un roi très chrétien, d'un "ami" de Dieu, l'historien vernaculaire intervient en défenseur de son royal dédicataire et mécène, à une période où, sans doute, le roi venait de gagner, ou était près de le faire, le pardon de l'Église. Confirmation et réhabilitation du pouvoir royal, l'explication et l'interprétation des termes de la prophétie permettent sans doute de comprendre les circonstances qui ont présidé à la genèse de l'*Histoire*: œuvre de commande, le récit est aussi un outil de propagande qui sert les intérêts politiques du duc-roi et le conforte dans son action.

L'anecdote insérée à la fin de la "vie" de Rollon est donc un palier important de la narration dont elle pointe les enjeux dynastiques et politiques. Y est dressé un arbre généalogique complet où se trouvent unis l'ancêtre fondateur et son dernier descendant, et réalisé le programme historique et généalogique que s'était fixé Benoît de Sainte-Maure, bâtir cette filiation en "rapprochant de l'origine ce qui sort de l'origine"<sup>33</sup> et faire défiler tous les membres de la

lignée normande depuis les temps légendaires jusqu'au temps de l'écriture. À cet égard, le récit aurait été une belle manière d'introduire la " vie " du roi Henri II, et il aurait pu trouver, sous forme d'analepse, sa place à la fin de l'*Histoire*. Son contenu merveilleux, son absence de lien organique avec la " vie " de Rollon, la présence d'un " amen " qui le conclut – que reprend en écho le " amen " conclusif –, enfin, le fait qu'il n'ait pas été retenu dans la version " officielle " des *Gesta normannorum* auraient autorisé Benoît à le faire, d'autant que son dessein généalogique l'y engageait.

Or c'est précisément le prolongement généalogique de l'aventure merveilleuse du cavalier qui engage à faire un retour sur l'œuvre tout entière. L'*Histoire* est encadrée, à son début, par le récit de l'histoire des commencements – exposé ethnographique et géographique de la Création<sup>34</sup> – et, à sa fin, par la figure du roi Henri II dessinée en filigrane dans les deux arbres de son lignage. De la même façon que s'unissent dans le micro-récit du chevalier qui marche sur l'eau, à travers les figures de Rollon et du roi, le début et la fin, les deux bornes de l'*Histoire* se répondent. Suivant Emmanuèle Baumgartner, pour qui cette fin est " soigneusement calculée ", la description géographique introductrice " aurait comme exacte réplique dans le temps de l'histoire et la clôture du texte la lignée largement épanouie des seigneurs d'Anjou ", dont le descendant Henri II est celui " par qui prend sa juste envergure la longue pérégrination dans le temps et l'espace qu'est l'*Histoire* de Benoît " <sup>35</sup>. Commencement et fin qui ont – Emmanuèle Baumgartner a osé l'image pour le début de l'œuvre – la forme d'un entonnoir et où l'écriture procède d'un même mouvement de resserrement progressif du propos. La réduction de l'orbe terrestre inaugurale à l'espace du Danemark tout couronné de montagnes, point focal de la description du monde, lieu où tout converge et tout repart, terre d'où est issue la lignée des ducs de Normandie, trouve son exact pendant dans le finale généalogique où de deux arbres aux branches peu à peu élaguées se détache la figure du roi Henri II. Il est le légitime descendant de Guillaume le Conquérant par sa mère, des comtes d'Anjou par son père et le digne héritier des ducs qui l'ont précédé. Son règne, comme celui de ses ancêtres, prend place dans la continuité du mouvement originel et dans un monde où toute créature et tout royaume satisfont les desseins de la Providence qui en garantit l'existence et le bien-fondé.

La clôture est à l'image du début, et le jeu d'écho dément ou du moins relativise l'incomplétude du récit. Benoît ne pouvait utiliser la fin des *Gesta* qui s'enlissent, on l'a dit, dans des considérations périphériques trop éloignées du propos principal ; il ne pouvait sans doute pas composer sans un modèle latin ; il ne pouvait pas non plus arrêter son récit à la mort d'Henri I<sup>er</sup>. S'interrompre aurait eu pour effet de briser une lignée, d'en pointer la finitude, solution inconcevable pour un écrivain composant du vivant d'Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Ne pouvant traiter de manière exhaustive de son règne, il ne cessera pourtant d'en rappeler et d'en convoquer la figure tout au long de son très long récit, et d'enchâsser son nom dans les discours placés à la césure des " vies ", lieux où s'inscrit aussi la finalité de son entreprise littéraire et didactique.

## Notes

<sup>1</sup> Les citations renvoient à l'édition de Carin Fahlin, *La Chronique des ducs de Normandie par Benoît*, publiée d'après le manuscrit de Tours, avec les variantes du manuscrit de Londres, t. I et II, Uppsala, 1951-1954 (Bibliotheca Ekmaniana, 56 et 60) ; t. 3. *Glossaire* entièrement revu et complété par les soins d'Östen Södergard, Uppsala, 1967 (Bibliotheca Ekmaniana, 64) ; t. 4. *Notes* par Seven Sandqvist, Stockholm, 1979 (Acta Universitatis Lundensis, I, 29).

<sup>2</sup> Cette question est du reste insoluble. E. Van Houts voit dans cette fin suspendue la faiblesse et la lassitude de l'écrivain qui cesse de composer faute de documentation. Voir E. Van Houts, "The adaptation of the *Gesta normannorum ducum* by Wace and Benoît", *Mélanges W. Noomen*, éd. M. Gosman et J. van Os, Groningue, 1984, p. 115-124 ; et Reto R. Bezzola, *Les Origines et la formation de la littérature courtoise en occident (500-1200)*, Paris, Champion, 1963, troisième partie, tome I, p. 190-198.

<sup>3</sup> Les *Gesta* traitent successivement de la veuve de Richard I<sup>er</sup>, la reine Gunnor, de Roger de Montgomery, fils d'une nièce de celle-ci, de l'entrée au couvent de la fille du Conquérant, Adèle, comtesse de Blois et mère d'Étienne qui succéda à Henri I<sup>er</sup> sur le trône anglais, de la terrible tempête qui précéda la mort d'Henri I<sup>er</sup>, d'Henry de Meulan et enfin de la mort de Dom Boso, abbé du Bec, et de ses successeurs. Voir *Guillaume de Jumièges, The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni*, éd. et trad. par Elisabeth M. C. Van Houts, Oxford, Clarendon Press Oxford, 1998, p. 260-289.

<sup>4</sup> Sur la littérature généalogique, voir "Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles", *Hommes et structures du Moyen Âge*. Recueil d'articles, *Le Savoir historique* 1, Paris-La Haye, Mouton, 1973, p. 287-298. Sur les chroniques de la maison d'Anjou, voir A. Chauou, *L'Idéologie Plantagenêt. Royauté arthurienne et monarchie politique dans l'espace Plantagenêt (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2001, en particulier les p. 53-55 et 61-65 ; et l'article de C. Settapani, "Les comtes d'Anjou et leurs alliances aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles", *Family Trees and the Roots of Politics*, éd. K. S. B. Keats-Rohan, Woddbridge, The Boydell Press, 1997, p. 211-267.

<sup>5</sup> Voir les vers 44091-44162 de *l'Histoire des ducs de Normandie*.

<sup>6</sup> *Ibid.*, v. 44091-44098.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 44140-44148.

<sup>8</sup> Sur la dynastie capétienne, voir Y. Sassier, *Hugues Capet*, Paris, Fayard, 1987.

<sup>9</sup> Voir les vers 44149-52 de *l'Histoire des ducs de Normandie*.

<sup>10</sup> *Gesta normannorum ducum...*, *op. cit.*, t. 2, Robert de Torigni, § 26, p. 243-244.

<sup>11</sup> Agathe est née avant 1062, Cécile avant 1066, Constance est morte en 1090, Adèle en 1137.

<sup>12</sup> Il s'agit de Thibaut IV le Grand, comte de Blois et de Champagne.

<sup>13</sup> Geoffroy devient duc de Normandie en 1144.

<sup>14</sup> Conformément à la version de Robert de Torigni dont s'inspire Benoît, la seconde union de Foulque n'est pas mentionnée dans les deux généalogies, mais lors du récit du mariage de Mathilde et de Geoffroy Plantagenêt, comme sous forme de parenthèse : "Li quens Fuke, li enorez/ — Cil ki a rei fu coronez/ En Jerusalem outre mer,/ Qui tint la terre com ber —/ Cist out un fiz, Joufre Martel,/ Grant chevaler e fort e bel/ E proz e sage e conquerranz" (v. 44017-023). Le passage latin correspondant est moins élogieux pour Geoffroy : le roi Henri I<sup>er</sup> "dedit eadem imperatricem in uxorem Gaufrido Martello, filio predicti Fulconis, qui ei in comitatum successit, cum idem Fulco rex Ierusalimorum efficeretur". Voir Robert de Torigni, *les Gesta normannorum ducum*, *op. cit.*, p. 240, t. 2.

<sup>15</sup> Le récit de cette tragédie qui s'est produite en 1120 et de ses conséquences sur le royaume est restitué par Orderic Vital, dans son *Historia ecclesiastica*, livres XI à XIII, éd. M. Chibnall, Oxford, Clarendon Press, 1969-1980, tome VI.

<sup>16</sup> Sur la succession d'Henri I<sup>er</sup>, voir l'ouvrage capital de John Le Patourel, *The Norman Empire*, Oxford, Clarendon Press, 1976 et, pour un résumé, François Neveux, *La Normandie des ducs aux rois X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Editions Ouest-France, 1998. "Étienne de Blois, explique F. Neveux, avait été élevé en Angleterre : il y était donc beaucoup plus connu que Mathilde, qui était partie très jeune pour l'Allemagne. En 1135, c'était un homme mûr, âgé d'une quarantaine d'années. Il pouvait sembler beaucoup plus capable qu'une femme de gouverner le royaume anglo-normand, d'autant plus que cette femme était mariée au titulaire d'un comté traditionnellement ennemi de

la Normandie. ” François Neveux, *La Normandie des ducs aux rois Xe-XII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Editions Ouest-France, 1998, p. 501.

<sup>17</sup> Voir les vers 44467-44480 de l'*Histoire des ducs de Normandie*. Sous le règne d'Henri I<sup>er</sup>, les comtes de Bellême furent convoqués à plusieurs reprises à la cour pour répondre de différents chefs d'accusation, et notamment de la trahison. Voir Judith Green, “ Le gouvernement d'Henri I<sup>er</sup> Beauclerc en Normandie ”, *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge*, Actes publiés sous la direction de Pierre Bouet et Véronique Gazeau, Colloque de Cerisy-La-Salle, Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 61-73.

<sup>18</sup> L'accusation de trahison est renforcée par le différend qui opposa Mathilde et son père à propos de Guillaume Talvas, fils de Guillaume de Bellême. À ce propos, Benoît résume largement le texte des *Gesta*, mais ne manque pas d'insister sur le fait que les Bellême appartiennent à un lignage rebelle au lignage normand. Voir les vers 44481 sq de l'*Histoire des ducs de Normandie*

<sup>19</sup> Voir les *Gesta normannorum ducum...*, *op. cit.*, p. 248.

<sup>20</sup> Henri I<sup>er</sup> mourut deux ans seulement après la naissance de son petit-fils, le fils aîné de Mathilde et de Geoffroy Plantagenêt.

<sup>21</sup> L'affrontement entre Mathilde l'Emperesse et Étienne de Blois se prolongea jusqu'en 1154. Son fils aîné Henri, devenu en 1150 le nouveau duc de Normandie, fut soucieux de récupérer l'ensemble de l'héritage anglo-normand. Il revendiqua lui-même son droit légitime à la couronne, et organisa des expéditions militaires contre Étienne qui négocia avec lui. À la mort inattendue de son fils aîné Eustache, Étienne se résigna à laisser le trône à son neveu Henri dont il fit son fils adoptif et son héritier. La paix fut conclue à Wallingford le 6 novembre 1153. Moins de deux mois après la mort d'Étienne (le 25 octobre 1154), Henri fut couronné roi d'Angleterre.

<sup>22</sup> Voir K. F. Werner, “ Liens de parenté et noms de personne [Seconde partie] ”, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval*, Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974) organisé par l'École Pratique des Hautes Études (V<sup>e</sup> section) en collaboration avec le Collège de France et l'École française de Rome, Communications et débats présentés par Georges Duby et Jacques Le Goff, ouvrage publié avec le concours de L'Istituto di Storia medioevale e moderna della Facoltà di Lettere dell'Università di Pisa, École Française de Rome, Palais Farnèse, 1977, p. 25-34.

<sup>23</sup> Tel est l'héritage que lui avait apporté sa mère Mathilde l'Emperesse. Henri II put y ajouter celui de son père, l'Anjou et la Touraine. Il possédait aussi le comté du Maine disputé depuis plus d'un siècle par les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou. Il contrôlait aussi à l'ouest le duché de Bretagne, sous la suzeraineté des Normands, et son mariage avec Aliénor lui apportera l'Aquitaine et la Gascogne. Voir J. Boussard, *Le Gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Abbeville, Paillart, 1956 ; W. L. Warren, *Henry II*, Londres, Eyre Methuen, 1973, rééd. 1977 ; et pour un bon aperçu des épisodes qui ont marqué le règne d'Henri II, F. Neveux, *op. cit.*, chap. XXII.

<sup>24</sup> Le fils d'Étienne, Eustache, comte de Bourgogne, meurt en 1153. C'est Henri II qui réunira, comme Guillaume son grand-père, les états anglais et normands, son père Geoffroy, lui ayant cédé la Normandie en 1150.

<sup>25</sup> Voir les *Gesta normannorum ducum...*, *op. cit.*, p. 284-286.

<sup>26</sup> Il court du vers 9839 au vers 10122.

<sup>27</sup> Voir les *Gesta normannorum ducum...*, *op. cit.*, t. 2, p. 284-285.

<sup>28</sup> Richard III, fils aîné du duc Richard II de Normandie et de Judith de Bretagne, mourut en 1027, un an après le début de son principat. Robert, son frère, qui venait de se réconcilier avec lui après un conflit qui les opposa dans les années 1026-1027, lui succéda. Guillaume de Jumièges, contemporain de ces événements, donne peu d'indications sur les conditions de son accession au pouvoir et sur sa mort dont les circonstances restent mystérieuses. Très prudemment, il écrit après avoir mentionné la réconciliation entre les deux frères : *Porro ipse prefatus dux Ricardus post hec dimisso exercitu Rotamagum regressus millesimo uicesimo octavo anno ab Incarnatione Domini cum suorum nonnullis, ut retulerunt plurimi, ueneno mortem obiit, fratrem suum Robertum heredem relinquens sui ducatus*. L'année mentionnée dans le passage est fautive ; le principat commença le 23 août 1026 et s'acheva un an plus tard, sans doute le 6 août 1027. Guillaume de Jumièges et ses successeurs restent réservés. Ils n'ajoutent pas de commentaires sur la mort violente du duc et ne font pas de rapprochement avec les différends qui opposèrent le duc Richard et son frère. Mais le moine anglais Guillaume de Malmesbury qui écrivit vers 1125 accuse explicitement Robert

le Magnifique d'avoir empoisonné son frère. Pour le témoignage de Guillaume de Jumièges et la référence de la citation, voir les *Gesta normannorum ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis and Robert of Torigni*, 2 volumes (Oxford Medieval Texts), Oxford, Clarendon Press, t. 1, 1992, t. 2, 1995 ; ici, t. 2, p. 46. Sur les principats de Richard III et de Robert le Magnifique, voir D. Bates, *Normandy before 1066*, Londres/ New York, Longman, 1982.

<sup>29</sup> Évangile de Marc, 6-49.

<sup>30</sup> Évangile de Jean, 8, 6-9.

<sup>31</sup> Voir Nicholas Vincent, " Les Normands de l'entourage d'Henri II Plantagenêt ", *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge*, op. cit., p. 75-88.

<sup>32</sup> En 1164, les " Constitutions de Clarendon " limitèrent les privilèges ecclésiastiques et contrôlèrent le clergé. Il fut établi que les élections pour l'investiture des évêques et des abbés devaient recevoir l'accord du roi, et qu'en matière judiciaire les clercs accusés de délits devaient d'abord comparaître devant la cour laïque de justice avant d'être renvoyés devant la cour ecclésiastique. Les évêques anglais acceptèrent les " Constitutions de Clarendon ", à l'exception de Thomas Becket. Condamné par la cour du roi, le prélat quitta l'Angleterre en 1164 pour la France où il se mit sous la protection du roi Louis VII. À l'issue de longues et âpres négociations et de plusieurs entrevues avec Henri II, Thomas Becket put revenir en Angleterre en novembre 1170. Un mois plus tard, il est assassiné à Cantorbéry : les familiers d'Henri II, responsables du meurtre, auraient mal interprété les paroles d'Henri II. Bien que n'ayant pas ordonné le meurtre, le roi en fut tenu pour responsable. Il fut soumis à une très sévère pénitence et une punition lui fut infligée à Avranches le 21 mai 1172. Si l'on se reporte aux étapes du voyage accompli par " le chevalier qui marche sur l'eau " qui dit s'être arrêté dans cette ville et y avoir oublié son couteau, le concours de circonstances est troublant. Le roi dut aussi partiellement abroger les " Constitutions de Clarendon ". Sur cette période troublée du règne d'Henri II, voir W. L. Warren, op. cit.

<sup>33</sup> Cette formule est empruntée à Jean Beaufret, " Préface " à Martin Heidegger, *Le Principe de raison*, Paris, 1962, p. 12.

<sup>34</sup> Voir notre article, " 'Des or m'est vis que je demor'. Exorde et excursus : l'ouverture de l'*Histoire des ducs de Normandie* de Benoît de Saint-Maure ", *La Digression dans la littérature et l'art du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications du CUER MA, Université de Provence, *Senefiance*, 51, 2005, p. 277-288.

<sup>35</sup> E. Baumgartner, " Écrire et penser l'histoire selon l'*Histoire des ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure ", *Le Travail sur le modèle*, articles recueillis par Danielle Buschinger, *Médiévales* 16, Presses du " Centre d'Études Médiévales ", Université de Picardie-Jules Verne, Amiens, 2002, p. 41-49, ici p. 45.

## Profil

Françoise Laurent est professeur des Universités à l'Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand. Elle a fait sa thèse et a soutenu son HDR sous la direction de Jean Dufournet. Son dernier livre « La Rhétorique du discours dans l'*Histoire des ducs de Normandie* de Benoît de Sainte-Maure. Pour Dieu et pour le roi » va paraître en 2008 aux Éditions Champion dans la Collection « Essais sur le Moyen Âge », sous la direction de Jean Dufournet. Cinq de ses articles ont paru dans des revues, quatre dans des ouvrages collectifs, onze dans des Actes de colloques ou de journées d'études. Trois sont des recensions d'ouvrages ou d'éditions de texte portant sur les récits hagiographiques.